



Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 21 Septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DEQUEANT Marine, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 16/09/2021 - **Date d'affichage** : 16/09/2021

A été nommée secrétaire de séance : Mme PRUVOST Florence

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que tous les conseillers sont présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h41.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

1/ Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 août 2021 :

Monsieur DELADERIERE donne lecture aux conseillers du Compte-Rendu de la réunion du 31 août 2021.

En modification : "L'enrobé à froid à la charge de la Commune et de l'AFR a été commandé" par "L'enrobé à froid à la charge de la Commune et de l'AFR va être commandé."

Le compte-rendu de la séance du 31 août 2021 est validé à l'unanimité des membres présents.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

- Point sur l'avancement des divers dossiers traités :

Monsieur et Madame Fouquez ont fait part à Monsieur le Maire de leur futur départ.

Rappeler RELAIS pour le déplacement du bac rue Verte.

Le remplacement du PC au secrétariat, il sera installé lundi 27 septembre au matin.

Le compromis de vente pour l'achat du "Bleu du Nord" a été signé le 16 septembre.

Monsieur SOYEZ a rencontré un commercial de la Société URBANEO pour l'accès PMR.

La tondeuse autotractée fonctionne à nouveau correctement.

2/ Délibération annulation subventions :

L'annulation concerne les subventions pour la DECI auprès du Département et de la CCSA.
500 € du FARDA - 12 000 € du FARDA - 3 000 € de la CCSA.

Un dossier complet sur un projet global et mieux argumenté sera redéposé auprès du Département, de la Préfecture et de la CCSA.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

3/ Délibération instauration taxes communales :

La Taxe Foncière sur les propriétés bâties a connu une baisse de 5 % en 2020. Tout comme en 2021, les Conseillers ne souhaitent pas l'augmenter. Le taux reste le même pour 2022.

Par contre, la taxation sur les terrains constructibles non bâtis dits "les dents creuses" est possible.

Selon le PLUI mis en place par l'ancien conseil, le village ne peut plus s'étendre à ses extrémités, il faut donc combler "les dents creuses" à l'intérieur du village. Si non l'évolution des constructions restera ainsi bloquée.

La demande est présente mais l'offre de terrains à bâtir est nulle.

La taxation pourra évoluer, Monsieur le Maire évoque une surtaxation pour limiter la rétention foncière. Elle s'exercera sur l'ensemble des terrains dits à bâtir.

Une réunion sera organisée avec les Conseillers et les propriétaires concernés afin d'échanger sur la question. Monsieur le Maire expliquera ainsi la démarche du Conseil.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 1 (Monsieur MOITREL)

4/ Délibération obtention licence IV :

L'obtention de la licence IV est incluse dans le prix d'achat. La Commune représentée par son Maire devra s'acquitter de toutes les formalités nécessaires au transfert de la licence.

A cette fin, une régie sera créée. L'agent, responsable de la dite Régie, devra suivre une formation pour être titulaire du permis d'exploitation.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

5/ Délibération emprunt CE achat immobilier :

En tenant compte du prix d'achat 340 000 € - des frais 5 400 € - la mise aux normes de l'électricité 10 000 € - la mise aux normes de l'assainissement 15 000 € - divers travaux complémentaires -

Monsieur BLONDIAUX expose aux conseillers la négociation engagée pour le prêt avec la Caisse d'Epargne.

Montant du prêt 400 000 €

Durée du prêt 25 ans

Annuité 18 660,50 €

Taux 1,22 %

Frais 800 € (0,20 % du montant emprunté)

Les revenus locatifs en cours sont de 1 580 € / mois soit 18 960 € / an - l'échéance est remboursée.

Pour l'assainissement et les travaux, des subventions seront demandées.

Toutes les recettes et toutes les dépenses seront comptabilisées dans un budget annexe. Celui-ci n'impactera pas le budget communal.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 2 (Monsieur Demailly et Madame Dequéant) - CONTRE 0

6/ Compte-Rendu CCSA du jeudi 16 septembre :

Monsieur DEMAILLY présente les points principaux traités lors de la réunion.

1°) Le PLUI - la révision totale n'est plus d'actualité.

2°) SCOTA - Les orientations sont de plus en plus contraignantes, une révision du PLUI devrait respecter des règles plus strictes, ce qui justifie une réflexion avant d'envisager sa révision.

3°) FPIC - Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale - La Commune percevra 6 976 € en 2021 contre 7 250 € en 2020.

4°) Le financement du traitement des CUa, CUb, DP de travaux, CP, DP de division, PA a été fixé en équivalent PC et le traitement d'un PC a été défini à 180 €. En sachant que tous les travaux nécessitent une déclaration, le coût est conséquent pour chaque commune.

5°) La commission pour le Fonds de concours a été nommée par tirage au sort parmi l'ensemble des conseillers communautaires - 7 titulaires et 7 suppléants en font partie.

6°) FISAC - Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce - Les dossiers déposés avant fin juin 2021 seront étudiés, mais l'enveloppe dédiée à ces aides est épuisée.

7°) Coût de la construction d'un hangar aux "Jardins de Cocagne" 239 000 € - Il s'agit d'une association qui réinsère les demandeurs d'emploi.

8°) Le marché des transports collectifs a fait débat - 25 % des chauffeurs sont en arrêt maladie. Un des lots concernant les transports en commun va être relancé, cela pourrait engendrer un dépassement du budget envisagé, mais cela semble être la seule solution pour garantir ce service. Notre commune est impactée essentiellement au niveau du transport des élèves pour les séances de piscine.

9°) ENI - Ecran Numérique Interactif - supprime le video projecteur en passant directement de l'ordinateur à l'écran interactif - Une demande de subvention au titre de la DETR a été déposée pour le remplacement des anciens matériels dans les classes.

10°) Service ludothèque - demande de subvention de fonctionnement auprès de la CAF a été effectuée.

7/ Questions diverses :

a) les colis des aînés - même concept qu'en 2020 - Distribution le 18 décembre 2021 - Voir le nombre de personnes.

Marché de Noël sous chapiteau les 17, 18 et 19 décembre - Montage le 11 décembre - Installation des illuminations le 27 novembre -

Voir pour le concert - Bénéfices au profit de l'APE.

b) SPANC - la CCSA a envoyé un courrier aux personnes qui ont un assainissement non conforme - 300 € / an seront facturés jusqu'à la mise aux normes.

c) Madame Andrieu va reprendre la catéchèse - Voir pour la réfection de la porte et des fenêtres à la sacristie -

d) Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers et extérieurs pour leur investissement pendant la ducasse.

L'ordre du jour du Conseil étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h07.

La prochaine réunion est prévue le 19 octobre à 19h30.

Fait en mairie, le 27/09/2021

Le Maire,

Christophe LAGNIEZ



